



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LA MISSION LOCALE DU PERIGORD NOIR

DOSSIER : APPC_n° 037

Intitulé du projet : « 100 permis pour 100 jeunes en Dordogne »

Porteur du projet :

Mission Locale du Périgord Noir au titre des 5 missions Locales de Dordogne

Evaluateur du projet :

TNS SOFRES

Région(s) d'expérimentation : AQUITAINE

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 24/02/2010

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible

Près de 50 % des jeunes reçus par les 5 Missions Locales du département de la Dordogne n'ont pas de permis de conduire.

Or bien souvent la distance est importante entre le domicile et le lieu de formation ou de travail. De plus le réseau de transport public est celui d'un territoire rural et ne peut pas remplacer la voiture. La question de la mobilité des jeunes se pose donc quotidiennement.

Face à ce constat, le réseau des Missions locales n'est pas resté sans réponse face à cette difficulté : prêt de mobylettes, accompagnement au financement du permis à un niveau insuffisant (FIPJ, FAJ...)

Afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des jeunes : le projet permet de cofinancer des permis de conduire afin de renforcer les dynamiques des jeunes suivis par les Missions Locales et rencontrant des difficultés afin de renforcer leur accès à une formation, à un emploi, à l'autonomie.

PUBLIC CIBLE

Il s'agit :

- de jeunes ayant un projet professionnel déterminé et validé par la mission locale dans le cadre de son accompagnement (antériorité de suivi) et prioritairement inscrits dans le programme CIVIS ou dans de le cadre d'un suivi renforcé.
- de jeunes ayant déjà engagé des démarches quant à l'obtention du permis, dont les parcours s'allongent pour des raisons financières et/ou de difficultés d'apprentissage
- de jeunes en contrat de travail précaire (emplois aidés : CAE, CAE passerelle, contrat de pro, contrat d'apprentissage, CDD interim insertion,..)

Chaque jeune est particulièrement suivi jusqu'à l'obtention du permis par la Mission Locale et dans la concrétisation de son objectif professionnel

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

Projet se déroulant de 01/2010 à fin 02/2011

Le projet n'a pu réellement débuter qu'à compter de février 2010 suite aux différents calages nécessaires.

Mobilisation des partenaires sur la question de la mobilité des jeunes de leur territoire.

Les collectivités ont été approchées sur leur territoire par chaque Mission Locale. Des collectivités se sont engagées, notamment le Conseil Général de la Dordogne accompagne le projet dans le cadre d'un Fonds d'aide aux jeunes collectif à hauteur de 12000 euros.

Repérage du public :

Chaque mission locale identifie et propose les jeunes en lien avec les partenaires.

Repérage des jeunes par les conseillers :

- appréciation de la situation sociale, familiale et financière
- évaluation de son potentiel d'engagement dans la formation
- étude de la pertinence du permis de conduire dans le projet engagé
- examen du plan de financement personnel du jeune.

Il est primordial que le jeune s'implique et soit acteur dans la mise en place de son parcours mobilité comme de son parcours d'insertion.

Public visé :

- Jeune ayant un projet professionnel déterminé et validé par la mission locale dans le cadre de son accompagnement (antériorité de suivi) et prioritairement inscrits dans le programme CIVIS
- Jeunes ayant déjà engagé des démarches quant à l'obtention du permis, dont les parcours s'allongent pour des raisons financières et/ou de difficultés d'apprentissage
- Jeunes en contrat de travail précaire (emplois aidés : CAE, CAE passerelle, contrat de pro, contrat d'apprentissage, CDD interim insertion,..)

Chaque jeune sera particulièrement suivi jusqu'à l'obtention du permis par la Mission Locale et dans la concrétisation de son objectif professionnel.

Au 31/12/2010, se sont 153 jeunes qui ont intégré le dispositif via le procédé intranet.

Les jeunes sont intégrés dans le dispositif et les dossiers sont saisis sur l'intranet.

Après le résultat de la randomisation une convention est proposée à l'auto école intégrant un plan de financement en différentes étapes.

Cette convention (signée par l'auto école, le jeune et la Mission Locale) définit le rôle de chacun et son engagement dans le cadre de la formation permis de conduire et dans le cadre de l'expérimentation.

Suivi du dispositif

Mise en place d'un Comité technique propre à chaque Mission Locale :

Composition : techniciens ML

Rôles : conditions d'attribution des aides et attributions des aides
suivi des consommations
gestion des paiements
suivi du devenir des bénéficiaires

Ce comité est intégré aux réunions d'équipe de chaque Mission Locale.

Mise en place d'un Comité de pilotage départemental :

Composition :

- 5 missions locales
- Direccte
- Conseil Général de la Dordogne

Rôle : suivi du dispositif

Ce comité s'est réuni à l'occasion des rencontres du SPE J (service public de l'emploi Jeunes) : les 3 février, 9 avril, 10 mai, 30 juin, 6 septembre et 8 novembre.

Etat d'avancement

Nombre de jeunes inscrits au code : 75

Nombre de jeunes ayant obtenu le code : 25

Nombre de jeunes inscrits à la conduite : 25

Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire : 16

Nombre d'abandons ou d'exclusions : 6

- lors du code :

- lors de la conduite :

Motifs des abandons ou exclusions : manque d'assiduité, de motivation...

TYPLOGIE DES JEUNES au 31/12/2010 :
--

Ce sont 153 jeunes qui ont intégré le dispositif :

- **90 femmes (59%) et 63 hommes (41%)**

- **de 18 à 21 ans 93 jeunes (61%)**

de 22 à 26 ans 60 jeunes (39%)

- **Par situation professionnelle/formation :**

42 Jeunes sont en emploi soit 27 %

13 Jeunes sont en formation soit 8,5 %

95 Jeunes sont en recherche d'emploi 62 %

CERTIFICAT :

Je soussigné, Jean Jacques de PERETTI, responsable de la structure porteuse du projet APPC_n° ...037., certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Le 31/12/2010

Signature :

